

Prix unique du livre : une triste histoire sur le plan de la concurrence

14.03.2011

D'un coup d'oeil

Au cours de la première semaine de la session de printemps, le Conseil des États a éliminé les dernières divergences au sujet d'une nouvelle loi fédérale sur le prix unique du livre. Les milieux économiques sont consternés par ce projet indéfendable sur le plan économique. Il reste à espérer que le Parlement rejettera tout de même, lors du vote final, la réintroduction du prix unique du livre, une mesure inutile et nuisible sur le plan de la concurrence.

L'économie reconnaît que le livre est un bien culturel précieux. L'abolition du prix unique, il y a quatre ans, a toutefois montré qu'il n'est pas nécessaire de le protéger par un cartel étatique sur les prix. Les librairies ne sont pas en voie de disparition et la diversité culturelle est intacte.

Le commerce du livre se porte bien et une réglementation étatique n'est pas nécessaire. La réintroduction du prix unique serait contraire à la politique de concurrence, dans la mesure où l'État approuverait un cartel sur les prix. Ce serait un pas dangereux en direction d'une économie planifiée et un précédent problématique pour d'autres branches.

Avec la réintroduction de prix cartellaires, les lecteurs devront déboursier davantage pour les livres à l'avenir. Il est absurde d'appliquer le prix unique également à des livres commandés sur Internet. Cette réglementation obligera les grandes librairies en ligne étrangères à relever fortement leurs marges sur les livraisons en Suisse. Cela vaut aussi pour les grandes maisons d'édition et chaînes de magasin étrangères. Ce sont elles qui bénéficieront de la réintroduction du prix unique du livre et non les petites et si sympathiques librairies de quartier, auxquelles cette mesure n'apportera pas grand-chose. Les changements structurels ne peuvent être stoppés par des réglementations légales, c'est un fait. Ces dernières ne font qu'accroître les coûts d'adaptation.

La balle est maintenant dans le camp du Parlement. Espérons que, lors du vote final du 18 mars 2011, il rejettera la réintroduction du prix unique du livre et qu'il prendra le parti de défendre la liberté d'entreprise.